

**DÉLIBÉRATION N° 2**  
**DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024**  
**RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 02 JANVIER 2024**  
**À BOLLENE (84500) – SALLE DE LA CIGALIERE**  
**SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 janvier à 18 h 15,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 02 janvier 2024 selon les dispositions de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Bollène sous la présidence de **Monsieur Julien CORNILLET**, Président du Syndicat Mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies,

**PRÉSENTS :**

M. Sébastien BERNARD, M. Didier BESNIER, Mme Nelly BODARD, M. Yves BOYER, M. Daniel BUONOMO, M. Yves COURBIS, Mme Laurence DESFONDS, Mme Christel FALCONE, M. Olivier FAURE, Mme Marie FERNANDEZ, Mme Rosy FERRIGNO, Mme Christine FOROT, M. Maryannick GARIN, Mme Laure GITTON, Mme Françoise GONNET-TABARDEL, M. Vanco JOVEVSKI, M. Jean-Michel LAGET, Mme Marie-Christine MAGNANON, Mme Martine MATTEI, M. Jean-Paul MAZEL, M. Hervé MEDINA, Mme Marietta MIGNET, M. Olivier PEVERELLI, Mme Marie-Pierre PIALLAT, Mme Brigitte PUJUGUET, M. Jean-Marie ROUSSIN, Mme Christelle RUYSSCHAERT, M. Olivier SALIN, Mme Fabienne SIMIAN, Mme Pascale TOLFO, M. Daniel VEILLY, M. Anthony ZILIO.

**POUVOIRS :**

M. Patrick ADRIEN (pouvoir à Mme Rosy FERRIGNO), M. Joseph AIESI (pouvoir à Mme Françoise GONNET-TABARDEL), Mme Carole CHEYRON-DESLYS (pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN), M. Thierry DAYRE (pouvoir à Mme Christelle RUYSSCHAERT), Mme Marielle FIGUET (pouvoir à Mme Christel FALCONE), M. Juan GARCIA (pouvoir à M. Anthony ZILIO), Mme Geneviève MORENAS-MORIN (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN), M. Karim OUMEDDOUR (pouvoir à Mme Marie-Christine MAGNANON), Mme Françoise QUENARDEL (pouvoir à M. Daniel BUONOMO).

**EXCUSÉS :**

Mme Véronique ALLIEZ, M. Bruno ALMORIC, Mme Valérie ARNAVON, M. Jean-Michel AVIAS, M. Marc-André BARBE, M. Philippe BOUNIARD, Mme Fabienne CARMON, M. Eric CAROU, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Michel CATELINOIS, M. Laurent CHAUVEAU, M. Pierre COMBES, Mme Rachel COTTA, M. Jean-Frédéric FABERT, M. Alain GALLU, M. Hervé ICARD, M. Jean-Pierre LAMBERTIN, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, M. Yves LEVEQUE, M. Christophe MATHON, M. Roland PEYRON, Mme Katy RICARD, M. Benoît SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre PIALLAT.

**DÉLIBÉRATION N° 2 : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET GÉNÉRAL DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT RHÔNE PROVENCE BARONNIES**

M. Olivier PEVERELLI, Vice-président, rapporteur, expose à l'assemblée :

Le budget primitif 2024 du budget général se résume comme suit en inscriptions budgétaires :

**Section d'investissement 2024 :**

- Dépenses	:	214 000, 00€
- Recettes	:	214 000, 00 €

**Section de fonctionnement 2024 :**

- Dépenses	:	289 244,96 €
- Recettes	:	289 244,96 €

Total	:	503 244,96 €
-------	---	--------------

Comme prévu par la réglementation, une note explicative est annexée à la présente.

**Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents, DÉCIDE :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-9 et L.5711-1,

Après avoir entendu l'exposé précédent,  
Après en avoir délibéré,

**D'ADOPTER** le budget primitif 2024 qui s'élève en section d'investissement 214 000,00 € et en section de fonctionnement à 289 244,96 €,

**DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
POUR EXPÉDITION CONFORME

Fait au syndicat mixte le 18 janvier 2024

Julien **CORNILLET**  
Président

Marie-Pierre **PIALLAT**  
Secrétaire de séance

